



Paris, le 20 septembre 2010

Réunion bilatérale FO / DRI du 17 septembre 2010 : La DRI ouvre -enfin !- la piste du statut de SCN pour les CETE !

Une délégation FORCE OUVRIÈRE a été reçue par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) le 17 septembre.

FORCE OUVRIÈRE a rappelé ses principales revendications, annoncées sans relâche et plus particulièrement celles formulées en début d'année dans le cadre de sa réaction au rapport TREMPAT :

- nécessité d'une note d'orientation et d'ambition claire et ambitieuse pour les CETE,
- ouverture réelle aux collectivités territoriales que ce soit en terme de gouvernance ou dans l'accès aux prestations,
- respect de la circulaire PERBEN pour la préservation des effectifs alors que les responsables de BOP saignent les services supports des CETE et gèlent les publications de poste,
- valorisation et le financement des activités de recherche,
- réel pilotage centralisé à la fois sur les effectifs et les moyens mais aussi sur l'activité technique et scientifique.

Dans ce contexte, FORCE OUVRIÈRE a rappelé que le projet de statut présenté cet été ne répond en aucune façon aux problématiques auxquelles sont confrontés les CETE.

Nos arguments contraignent -enfin !- la DRI à donner satisfaction à nos revendications : elle annonce que ce choix peut à nouveau être débattu et qu'elle fixe en priorité la réalisation d'une véritable analyse multicritère des solutions juridiques et organisationnelles entre les statuts de :

- Service déconcentré (avec la variante service déconcentré avec un BOP centralisé),
- Service à compétence nationale (FO est seule à demander l'examen de cette alternative),
- Établissement public administratif.

Nous portons la revendication de cette analyse comparative depuis de longs mois. Cette décision revêt ainsi une importance particulière pour l'avenir des CETE et leur rôle au sein de l'ingénierie publique de partenariat, même s'il faut déplorer que les tergiversations multiples aient fait perdre un temps précieux avant d'arriver enfin à cette décision.

FORCE OUVRIÈRE se bat dorénavant pour que cette comparaison soit sincère et objective, qu'elle serve à éclairer les choix politiques et que le statut des CETE ne soit pas imposé par dogme. Par ailleurs, l'analyse des statuts n'a d'utilité que si une véritable stratégie pour le RST et les CETE est enfin mise en place et concertée.

Enfin, la DRI annonce que le temps de mise en oeuvre d'un nouveau statut -quel qu'il soit- est de presque deux ans.

Pour FORCE OUVRIÈRE, même si le choix d'un statut est déterminant, il est nécessaire de mettre en oeuvre des mesures adéquates pour préserver les effectifs, les moyens, les missions et les compétences des CETE...

Car si rien n'est fait, il n'y aura plus besoin de statut ...

... puisqu'il n'y aura plus rien !